



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice GEBAUER, Maire,

Date de convocation :  
24 mars 2022

**Etaient présents :**

Date d'affichage :  
24 mars 2022

Monsieur ROMERO, Madame DE OLIVEIRA, Monsieur JEANNY, Madame RODRIGUES,  
Monsieur CHARPENTIER, Monsieur CHOCHOIS, Madame DOS RAMOS, Adjointes au Maire,

Madame MATHURINA, Madame DA CRUZ, Conseillères Municipales déléguées,

Nombre de  
conseillers :

Madame HAFED, Monsieur ESNEE, Monsieur JANIVEL, Monsieur KOVAC, Madame JAKIC,  
Monsieur SAINTE BEUVE, Madame TOURBEZ, Monsieur LUNAZZI, Madame TESSON,  
Monsieur PEIRE, Conseillers Municipaux,

◆ En exercice : 27

◆ Présents : 20

Formant la majorité des membres en exercices

◆ Votants : 27

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Madame CABRERA a donné pouvoir à Monsieur JANIVEL  
Madame LE MILLOUR a donné pouvoir à Monsieur CHARPENTIER  
Madame AMBERT a donné pouvoir à Madame JAKIC  
Madame MARCHANDISE a donné pouvoir à Madame HAFED  
Monsieur INDIANA a donné pouvoir à Madame DOS RAMOS  
Madame GALTIE a donné pouvoir à Monsieur PEIRE  
Monsieur DELHALT a donné pouvoir à Monsieur SAINTE BEUVE

Secrétaires de séances : Madame DOS RAMOS, Monsieur LUNAZZI et Monsieur PEIRE

Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France  
compétence ruissellement des eaux pluviales

**RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5 et L.5216-5-1,

**VU** le Code de l'environnement et notamment son article L.211-7,

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

**VU** la délibération du conseil communautaire de Roissy Pays de France n°22.001 du 3 février 2022 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (compétence maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement, lutte contre l'érosion des sols,

**CONSIDERANT** la nécessité pour la communauté d'agglomération Roissy Pays de France d'intervenir sur son territoire en matière de maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement et de lutte contre l'érosion des sols et ce afin de préserver les biens publics et privés,

**ENTENDU** l'exposé du Rapporteur,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- ⇒ **APPROUVE** les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, tels que joints en annexe
- ⇒ **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France

Le Maire certifie que cette délibération a été transmise  
à la Sous-Préfecture le 6 avril 2022  
et a été publiée le 7 avril 2022



Le Maire

Patrice GEBAUER

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*